

Association de Défense des Riverains de la Voie Mère

2018-2A

Calais, le 10 juillet 2018

Compte rendu de l'Assemblée constitutive de l'Association du 05 juillet 2018

Cette réunion a pour objet de mettre en place une Association pour faire face aux intentions de la SNCF de mettre en place une voie ferrée amenant des nuisances importantes aux riverains calaisiens.

1-DISCUSSION PREALABLE

Chaque personne donne son avis sur la nécessité de créer une association pour faire face aux travaux prévus par la SNCF sur la voie ferrée traversant la ville de Calais. Il est rappelé qu'il est prévu le passage de 30 convois par JOUR au travers de la ville.

L'Association sera purement liée aux Calaisiens, et intéressera également les entreprises.

2-STATUTS

Examen du projet, discussions et modifications du contenu

Un second projet sera diffusé aux membres pour vérification des modifications apportées et approbation.

3-CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est constitué des 8 personnes présentes à cette réunion.

4-REPARTITION DES TACHES

Le Conseil d'Administration est constitué des 8 personnes présentes à cette réunion.

Présidence : Jean-Benoît PROBST

Secrétaire : Jean-Pierre GOUVERNEUR

Secrétaire Adjoint : Claude DEMASSIEUX

Trésorier : Christophe BOURET

Trésorier Adjoint : Jérôme GAREAU

Autres membres : Micheline GOUVERNEUR – Alain MAT – Jean-Marc COLIN

5-ADHESION

L'Association aura besoin de financement. La Trésorerie sera approvisionnée par tous les adhérents, les membres bienfaiteurs et entreprises. L'adhésion est fixée à 1 Euro minimum par foyer et par an.

Sont considérés comme possible adhérents, les Calaisiens situés à moins de 250 mètres de la voie ferrée.

6-INFORMATIONS

Une réunion est prévue le 19 juillet à 17h00 à la Maison des Associations, avec une convocation de la presse à 17h30.

Jean-Benoît PROBST
Président



J-Pierre GOUVERNEUR
Secrétaire

